

tendances *perverties*, déviées de leur véritable fin, en s'attachant à la poursuite du plaisir, à l'exclusion du lieu vers lequel elle doit tendre.

b) La moralité n'apparaît qu'avec l'intervention de la liberté. Nulle passion n'est formellement mauvaise — et ne rend point responsable — que si la volonté l'accueille et la ratifie comme mauvaise et quand même mauvaise. Ceci est important : se surprendre indigné jusqu'à la colère qui bouillonne au fond de l'âme n'est qu'un phénomène sensible et naturel : aucun mal, aucun péché, aucune responsabilité, aucune accusation, aucune absolution nécessaires. Cette tendance connue, éprouvée, ressentie provoque au mal, mais reste matériellement indifférente ; elle va devenir méritoire, occasion de vertu, si la volonté libre la comprime et la maîtrise. — Il en sera ainsi de toutes les émotions, de toutes les inclinations de la sensibilité.

c) Le mot *cœur* désigne l'ensemble des facultés *affectives* et des sentiments *moraux*, — par opposition au mot *esprit*, qui dénote les facultés intellectuelles prises ensemble.

Cet emploi du mot *cœur* provient d'une opinion erronée, qui plaçait le siège des passions dans le cœur, parce qu'il en reçoit le contre-coup et les émotions.

d) Si la passion est violente, au point d'aveugler l'intelligence et d'enlever la liberté, on n'est pas *directement* coupable de l'acte commis alors, puisque l'on suppose que la volonté réfléchie a fait défaut, mais *indirectement*, car on a posé librement la *cause* de cet acte, en laissant la passion acquiescer un empire tyrannique.

e) Cependant la passion peut être une circonstance *atténuante*, surtout juridiquement, parce que d'ordinaire on n'en a pas prévu ni voulu toutes les désastreuses conséquences.

Mais de là à innocenter certains crimes — à la façon trop commune aux romanciers et aux dramaturges, sous prétexte qu'ils ont été inspirés par la passion, — il y a loin : est-ce que tous les crimes ne sont pas passionnels à quelque degré ?

(A suivre).

